

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



### Extrait du registre des décisions du Maire

#### OBJET CONCEPT AVOCATS – ASSISTANCE JURIDIQUE POUR L'OPERATION DES LILAS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la proposition de Cabinet CONCEPT AVOCATS situé 12, avenue du Maréchal Montgomery à CAEN 14000 pour la mission d'assistance juridique concernant la phase administrative de l'opération des lilas,

#### DECIDE

**DE MANDATER** le Cabinet CONCEPT AVOCATS situé 12, avenue du Maréchal Montgomery à CAEN 14000 pour la mission d'assistance juridique concernant la phase administrative de l'opération des lilas jusqu'à la purge de la totalité des permis de construire de l'opération d'aménagement et de programmation des Lilas, y compris les délais supplémentaires liés à d'éventuelles contestations. Le montant de cette assistance est de 19 800 € HT soit 23 760€ TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 9 juin 2022

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Paris,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20220609-d-2022-23-AU  
Date de télétransmission : 14/06/2022  
Date de réception préfecture : 14/06/2022